



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 28 octobre 2015**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2015
4. Communications du Bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Projet de dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – préavis N° 7/2015 – présenté par M. Boris Vetsch
7. Election d'un délégué au Conseil intercommunal des SITSE
8. Arrêté d'imposition 2016 – préavis N° 8/2015
9. Projet de construction d'un espace multifonctionnel au centre sportif – préavis N° 4/2015
10. Convention d'utilisation du parking de l'EMS La Clairière – préavis N° 6/2015
11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : M. BERTINAT – G. PERRIN – G. SAGNA EICHENBERGER

2. Assermentation

Démissions de W. ZAINZINGER et de M. SANGUINETTI.

Le PRESIDENT assermente Riccardo SANSONETTI.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

Assemblée générale de la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) le 11 novembre. Les conseillers y sont invités.

<http://www.fedevaco.ch/cms/page.php?p=654>

5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Accueil du sergent M. Patrick Bonjour et M. Francesco Panteri, auxiliaires de sécurité publique. Le but est d'arriver par leur présence et par un rappel courtois d'avoir, de la part de notre population et de beaucoup de promeneurs venant à Mies, des comportements conformes à nos règlements. Concerne notamment : respect règlement des parkings, chiens en laisse, chemins à circulation interdite.
- Unité mobile de gendarmerie s'est souvent déplacée en Terre Sainte. C'est un véritable poste de police mobile.
- Rappel de l'annonce que la gendarmerie va réouvrir un poste de police en Terre Sainte. Réflexion sur le lieu et les exigences pour accueillir ce poste. Cela participera au renforcement de la sécurité dans notre village.
<http://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/region-terresainte-nouveau-poste-gendarmerie/story/22553803>

S. EMERY :

- Piscine/patinoire :
 - o Les oppositions ont été levées. Les opposants se sont alors regroupés et ont fait recours auprès du Tribunal cantonal. ARSCO (Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet) a également pris un avocat pour défendre ses propres intérêts. Dans le meilleur des cas, on pourrait espérer l'autorisation de construire en 2016.
 - o Cette attente a permis d'approfondir l'aspect énergétique du projet. Les SIG (Services industriels de Genève) pensent qu'il y a de l'eau chaude exploitable à 500m de profondeur. Une étude géophysique sur 2 jours a été réalisée en août. Il semble qu'il vaille la peine de continuer à chercher.
<http://avenue.argus.ch/avenue20153/Q3/1094754/58802264.pdf>
 - o D'autre part, M. Kilchherr des SITSE pense qu'il y a un potentiel intéressant à exploiter l'eau de la STEP qui est évacuée vers le lac. Les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et environs) ont mandaté le bureau Energestion pour faire une étude.
 - o Si l'une des deux solutions s'avérait exploitable, on pourrait éviter de réaliser les 26 sondes géothermiques initialement prévues pour le projet et réaliser un gros gain financier et écologique.
- Journal « le Myarolan » :
 - o rappel historique : en 2012, l'équipe de rédaction du Myarolan avait proposé d'ouvrir le journal à d'autres langues. La Municipalité a accepté et l'a encouragée dans ce sens car la part de la population étrangère à Mies est de 40%. Lors du dernier numéro, il y a eu un changement d'équipe de rédaction et tous les articles ont été traduits en anglais.
 - o Lecture du courrier d'une habitante se faisant l'écho de critiques d'habitants sur le bien-fondé de cette pratique.
 - o Lecture du courrier-réponse de la Municipalité. En résumé, on notera que l'intégration des nouveaux habitants passe par l'information et l'incitation à s'investir dans la vie de la communauté villageoise. Beaucoup de remarques positives lui sont parvenues par des personnes étrangères. Cette démarche porte ses fruits puisque l'équipe actuelle comporte deux personnes de langue étrangère désireuses de s'impliquer dans la vie de la commune.
 - o Lecture de deux lettres remerciant ces traductions faites et manifestant un vrai signal d'ouverture de la commune face aux étrangers.
 - o En bref, la Municipalité, dans un esprit d'ouverture, de participation et d'intégration, va continuer à aller dans ce sens.
- Noël des aînés : Lieu Best Western à Chavannes de Bogis le 11 décembre.

J. WILDBERGER :

- Requalification RC1A : mise à l'enquête dès le 3 novembre prochain pour les 4 communes simultanément.
- Dureté de l'eau : Les SITSE ne peuvent donner une valeur unique. Elle est fonction de l'endroit et de la période de l'année. Possibilité de poser des questions au prochain Conseil à M. Kilchherr, chef de service des SITSE.
- Résumé de la séance publique organisée par les CFF :
 - o Disposition de la future gare de Mies (voir image 1 ci-dessous) : déplacement de la gare du côté de Genève, la future quatrième voie se situe côté lac, les trois voies côté Jura sont déjà existantes, un passage sous les voies permettra d'accéder au nouveau quai depuis la future place de la gare.
 - o Phases de construction : d'abord les murs de soutènement, ensuite le quai. On pourra alors déplacer la gare et continuer les travaux pour construire la 4^{ème} voie. L'ensemble des travaux durera environ 2 ans.
 - o La partie sous les voies de la route de la Gare sera mise en circulation alternée pendant les travaux. Quant au chemin Sous-Voie, il sera uniquement empruntable en sens unique depuis la route de la Gare jusqu'au chemin du Triangle.
 - o Un espace de dépose-minute est prévu, en l'état à un emplacement qui ne nous convient guère, puisqu'il ne serait pas attenant à la future place de la gare.
 - o Un accès piétons et vélos est également aménagé dans la « zone d'activités » de Mies pour rejoindre la future gare (image 2).



Image 1 : Rendu 3D provisoire de la future gare de Mies.



Image 2 : Emplacement de la future gare et de ses accès.

- Report du préavis sur l'espace multifonctionnel/ skatepark à un prochain Conseil :
 - o Deux oppositions de voisins. La Municipalité va rencontrer les opposants pour trouver des solutions. L'annulation de la présentation du projet aujourd'hui permettra d'opérer éventuellement avec plus de flexibilité des modifications afin de trouver un terrain d'entente avec les opposants.
 - o La liquidation de COMITA (société anonyme soutenant les initiatives concernant la culture, les loisirs et les sports pour Commugny, Mies et Tannay) a pris un peu de retard.
 - o Le travailleur social de proximité a été remplacé. Le nouveau qui va travailler à 50% pour la Terre Sainte doit reprendre tous les projets en cours dont ce projet d'espace multifonctionnel. Il va renouer contact avec les jeunes qui ont lancé ce projet. Il s'occupera aussi de demander des subsides et de préparer un règlement pour ce futur espace.
 - o Possibilité aussi de prendre en compte certains désirs exprimés par des pratiquants et par la population.
 - o La Municipalité a aussi voulu avoir une vision arrêtée du coût du projet.

C. BERNARD suggère d'aller au bout de la démarche et de proposer aux jeunes de se constituer en association pour gérer eux-mêmes le site. Il note la pertinence des remarques de la Commission de l'environnement sur une réglementation nécessaire des heures d'utilisation du site.

J. WILDBERGER indique que c'est justement le rôle du travailleur social de proximité qui va continuer ce travail là avec les jeunes.

G. DERIAZ :

- Maison du village (maison mitoyenne à la Couronne) restaurée en trois studios. Mauvaises surprises: consolidation du plafond du rez-de-chaussée par une poutre métallique, démolition et reconstruction du plancher entre le 1^{er} et les combles, réfection complète du toit. Les travaux avancent bien mais le budget sera très probablement dépassé.
- Projet « centre du village » (carrefour et place) presque terminé. Quelques éléments à ajuster : muret devant la poste pas encore satisfaisant. Il manque encore : marquage définitif de la route jusqu'à Tannay, les bornes sur la place et les trottoirs, les lampadaires. Le passage clouté devant la poste est actuellement très dangereux (pas de lumière pour le moment). Les panneaux indicateurs (noms des rues, etc), bancs (manque le revêtement en bois et des palissades à certains endroits) et quelques finitions en fonction des discussions avec des habitants des alentours.
- Tennis :
 - o Inauguration a eu lieu le 4 octobre.
 - o Peinture du sol de l'espace « mur d'entraînement » : petite erreur technique de l'entreprise Jacquet qui va la rectifier au printemps prochain.
 - o Les deux nouveaux courts sont en très bon état. Très belle vue sur les montagnes.
 - o Butte derrière les tennis : engazonnée côté tennis et arborisée côté champs.
 - o Installation de deux containers temporaires en attendant le grand bâtiment à venir au centre sportif. Cela constituait une nécessité pour le club de tennis qui n'arrêtait pas de se faire cambrioler dans son chalet.
- Transformation de l'ancienne poste en épicerie :
 - o Caves laissées par les locataires dans un état lamentable. L'évacuation de ces caves (plusieurs m³ d'objets en vrac) a un coût aux frais de la commune. Le remboursement sera exigé aux locataires concernés.
 - o Feedback des travaux en cours : Démolition des cloisons intérieures ; Choix du mobilier avec Mme Cavin, architecte, et Dominique ; Récupération de la chaleur du système de réfrigération pour chauffer partiellement le bâtiment.

	Budget préavis	État actuel	Solde
Tennis	580'000	554'000	+ 26'000
Centre Village	1'125'000	1'030'000	+ 95'000
Maison du Village	580'000	(576'000)	+ 4'000
Ancienne Poste	700'000	en cours	

Etat des comptes provisoires

- Autre information : Un appartement s'est libéré au Sorbier. Priorité aux personnes de la commune. L'annonce est sur le site internet et sera aussi affichée sur les piliers publics de la commune.

6. Projet de dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – préavis N° 7/2015 – présenté par M. Boris Vetsch

Présentation de M. Boris Vetsch, municipal de la commune de Borex et membre du comité de direction du Conseil régional.

- Le DISREN découle de l'échec du PIR (Programme des investissements régionaux).
- Forte croissance de la population dans la région implique des besoins d'équipement communautaire et d'infrastructure.
- A elle seule, une commune n'a pas la capacité de résoudre ces problèmes.
- Effet de levier pour obtenir des subventions fédérales et cantonales.
- Processus « inversé » par rapport au PIR. Pas de catalogue de projets sur une longue période. A l'inverse, on part d'un besoin particulier, d'un projet intercommunal précis. Le DISREN va alors mettre à disposition un outil de financement solidaire.
- Mécanisme de validation obligatoire pour chaque projet.
- Mécanisme de financement : partage du financement entre le cercle porteur (ex : communes qui ont proposé le projet) et le cercle solidaire (les autres communes ayant approuvé le DISREN). Des ratios de financement vont être déterminés prochainement par typologie de projet.
- Clause de sauvegarde : une commune peut limiter les sollicitations du « cercle solidaire » à 1pt d'impôt par an.
- Contrôle : existence d'une Commission de gestion, d'une Commission des finances et chaque projet aura sa propre Commission ad'hoc.
- Adhésion au but optionnel relatif au DISREN : les communes disant « non » au DISREN n'auront pas de droit de vote.

C. BERNARD et Boris Vetsch :

Une association ne peut lancer un projet contre l'avis d'une commune dans laquelle le projet réside. En effet, le pilotage et la gestion sont réalisés par la commune.

F. BUENSOD et le SYNDIC :

- Le Conseil régional est constitué d'un législatif et d'un exécutif.
- Le Conseil intercommunal, le législatif, est constitué par des représentants de toutes les communes du district ayant adhéré au Conseil régional. Mies possède deux représentants : J.-P. STREIT et le SYNDIC.
- Dans le comité de direction (CODIR), l'exécutif, on retrouve des délégués des communes importantes comme ceux des villes mais aussi quelques représentants de plus petites communes (ex : M. Vetsch, municipal de Borex).
- Le CODIR est appuyé dans ses tâches par une équipe de professionnels, le Secrétariat régional.
<http://www.regionyon.ch/organisation/bref/>

A. BAERTSCHI et la Municipalité:

- La modification des statuts du Conseil régional sera traitée au prochain Conseil communal.
- Pas de Commission de travaux au niveau du Conseil régional. Ce sont les communes des cercles porteurs qui pilotent les projets.

S. MASCALI (Commission des finances) souligne que la clause de sauvegarde est valide pour autant que la commune l'actionne chaque année. Mies pourrait donc être exposée à plus d'un point d'impôt. C'est la raison pour laquelle la Commission des finances suggère de faire voter cette clause de sauvegarde chaque année par le Conseil communal de Mies.

Le SYNDIC note la pertinence de la remarque sur un plan technique. Cette clause de sauvegarde a été laissée à la libre réflexion des communes et, il est vrai, n'est pas mise en œuvre automatiquement. En effet, il pourrait y avoir des circonstances où l'on voudrait être plus généreux. De plus, il est faiblement probable que le CODIR présente des projets qui auraient pour effet de dépasser le montant de 1pt d'impôt car on se heurterait très

vraisemblablement au refus du Conseil intercommunal. La remarque de S. MASCALI est une précaution qui est utile mais en pratique le dépassement de 1pt d'impôt sera rare.

Boris Vetsch explique que l'idée est d'éviter de dépasser 1pt d'impôt. C'est pourquoi une priorisation et un séquençage des projets au cours des années seront faits. Ensuite, à chaque Conseil intercommunal, un point de situation est présenté aux délégués des communes. Ainsi, les communes seront au courant si le 1 pt d'impôt pourrait être dépassé durant l'année en cours et elles pourront donc choisir de déclencher leur clause de sauvegarde à leur prochain Conseil communal.

Le SYNDIC note que la Municipalité est tout à fait ouverte pour déléguer au Conseil communal la décision d'actionner ou pas la clause de sauvegarde.

O. EMERY (Commission ad'hoc) lit la conclusion du rapport et appelle à l'acceptation du préavis municipal n°7/2015.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des Finances) :

La conclusion du rapport de la Commission des Finances reprend exactement les termes du préavis municipal car ces derniers ne peuvent pas être modifiés. En effet, ce sont les mêmes termes qui vont passer dans 52 communes.

La Commission des Finances émet quelques remarques pour clarifier sur quelle base elle donne son aval à l'acceptation d'adhésion au DISREN.

- La Commission demande expressément que cette clause de sauvegarde soit systématiquement votée par notre Conseil communal au plus tard au 31 décembre de chaque année.
- Art 4.2.2.3 du préavis municipal n°7/2015 : « membre » est compris comme membre du but optionnel relatif au DISREN.
- Art 4.2.2.6 du préavis municipal n°7/2015 : « le niveau de financement de la part solidaire » est compris comme le niveau de financement de la part solidaire ne pouvant dépasser 1 pt d'impôt de chaque commune concernée, par année et pour tous les projets en cours.

Boris Vetsch et le SYNDIC confirment la validité de la dernière remarque sur l'art 4.2.2.6.

Le SYNDIC confirme aussi la définition d'un « membre » telle qu'exprimée par le Commission des finances (art 4.2.2.3).

Le SYNDIC mentionne que ces remarques n'ont pas besoin d'être votées car elles ne relèvent pas d'une décision mais d'une précision, d'une clarification, par rapport à un préavis du CODIR.

O. EMERY et Boris Vetsch sur le pourcentage des votants nécessaire pour qu'un projet soit déclaré d'intérêt régional au sein du Conseil intercommunal. Il faut une majorité qualifiée des 2/3 des voix. Ce chiffre est élevé mais voulu ainsi car il doit refléter la solidarité des communes.

Le PRESIDENT procède au vote :

- approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt,
- accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
- contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,

- de valider
 - i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année,
 - ii) le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
 - iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal.
- d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (cf article 5a des statuts de l'association).

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.

7. Election d'un délégué au Conseil intercommunal des SITSE

Suite à la démission de W. ZAINZINGER, le PRESIDENT recherche un délégué au Conseil intercommunal des SITSE.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER se présente et est élue par acclamation.

R. SANSONETTI se présente comme suppléant et est élu par acclamation.

8. Arrêté d'imposition 2016 – préavis N° 8/2015

C. FIGEAT :

- 2014 : un bénéfice hors amortissements extraordinaires de l'ordre de CHF 1.6 millions a été réalisé avec un taux d'imposition de 52cts. Ce résultat avait été possible grâce notamment à une très grande rentrée fiscale provenant d'impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation suite à la vente d'un très grand terrain à Mies. Sans ces gains extraordinaires, le résultat 2014 aurait été une perte d'environ CHF 800'000.
- 2015 : Le Conseil avait décidé de réduire ce taux à 49 cts. L'année 2015 devrait enregistrer une perte comprise entre CHF 1 et 2 mio.
- 2016 : Au vu des bénéfices accumulés, Mies peut supporter un ou deux exercices déficitaires. La Municipalité s'était engagée, sous la pression de la Commission des Finances, à maintenir ce taux d'impôt de 49 cts le plus longtemps possible. Sur cette base, malgré tous les investissements réalisés ou en cours (maison du village, carrefour centre du village, ancienne poste, tennis), la Municipalité propose de maintenir ce taux à 49 cts pour 2016.

S. MASCALI (Commission des Finances) : La Commission accueille le maintien du taux à 49 cts avec satisfaction d'autant plus qu'il avait été promis par la Municipalité. La perte 2016 estimée de CHF 1.4 millions est largement supportable compte tenu des réserves accumulées. C'est la raison pour laquelle la Commission recommande d'approuver le préavis municipal n°8/2015.

Le PRESIDENT procède au vote sur la décision de maintenir le taux d'imposition à 49 cts pour 2016 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2015.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

9. Projet de construction d'un espace multifonctionnel au centre sportif – préavis N° 4/2015

Reporté à un prochain Conseil.

10. Convention d'utilisation du parking de l'EMS La Clairière – préavis N° 6/2015

C. FIGEAT rappelle qu'en 2005 une convention avait été signée pour mettre à disposition de l'EMS deux parcelles (une appartenant à Mies, une appartenant à Tannay) pour un parking. Suite au changement de la raison sociale, il faut refaire une convention.

C. FIGEAT explique que la Commission de gestion a émis quelques réserves. C. FIGEAT lit partiellement le rapport de la Commission. Cette dernière avance que la question des places de parking est un problème lancinant dans le centre du village. Le quartier a évolué depuis 2005 avec de nouveaux immeubles et des voitures sont parquées sur le trottoir le soir par manque de places de parking alors que le parking voisin de « La Clairière » est largement vide le soir. La Commission de gestion souhaite que l'EMS fasse preuve de souplesse en autorisant l'usage du parking aux habitants de la zone et ceci uniquement le soir, à l'heure où le personnel de l'EMS est réduit. La Commission recommande l'acceptation de la convention pour autant que l'EMS accorde en soirée un accès partiel au parking aux automobilistes non autorisés.

J.-L. RAY (Commission de gestion) spécifie que la Commission ne demande pas une modification de la convention. Elle propose qu'il y ait une certaine souplesse au niveau du règlement de police du parking en prenant en compte les besoins de parking éventuels le soir.

C. FIGEAT lit la lettre-réponse de la directrice de la fondation « La Clairière » Mme Julie-Anne Heppel. En bref, l'utilisation pendant la soirée du parking par les habitants de Mies ne pose aucun problème. « La Clairière » ne verbalise pas ces personnes. Ces voitures sont parties le matin avant l'arrivée de ses collaborateurs. La fondation gardera la souplesse de fonctionnement qu'elle a toujours eue.

Intervention de Mme Heppel (*présente dans le public*) mentionne que ce qui a été problématique lorsque l'EMS s'est adressé à la justice de paix pour légiférer, c'était des problèmes en cours de journée de personnes utilisant indûment le parking. Le matin est donc la partie de la journée la plus problématique. Mais à partir de 14h, le parking est passablement libre et il n'y a plus personne qui effectue des contrôles. Il n'y a pas de raison pour que cela change. Cela fonctionne parfaitement ainsi.

Le SYNDIC : Pour éviter toute informalité de cette requête, la fondation peut simplement régler ce problème par une lettre qu'elle adresserait à Mies stipulant que le droit de dénoncer sera suspendu pour les infractions constatées de telle heure à telle heure car elle accepte une tolérance pour les gens de la commune.

J.-P. STREIT souligne l'importance de la problématique des parkings de façon générale. Cette dernière évolue rapidement (ex : Nyon va punir plus sévèrement ceux qui sont pris sur les places bleues). Idéalement, il faudrait prendre les transports publics mais en réalité c'est souvent plus compliqué que cela.

Le SYNDIC :

La Municipalité va faire respecter les règlements des parkings notamment au centre du village. Il rappelle cependant que la Municipalité n'a aucun goût de la répression. Cependant, nous faisons face à des comportements désagréables d'un petit nombre d'individus qu'il faut pouvoir sanctionner. Si on ne verbalise pas ces derniers, alors ils seront constamment dans l'abus.

C. BERNARD souligne la durée très étendue de 100ans de la convention à signer. D'ici là, des évolutions technologiques possibles pourraient rendre l'utilité des parkings sous la forme actuelle dépassée.

Egalement, si Mies décidait, dans le futur, de construire un parking en sous-sol pour réaliser par exemple un parc en surface, est-ce que Mies aurait toujours la maîtrise de ce périmètre ?

La Municipalité note que sur le plan strictement juridique le point de C. BERNARD est correct. Cependant en réalité, la relation entre la fondation et la commune est étroite (le SYNDIC, en tant que représentant de Mies, siège au conseil de fondation de la Clairière). Il est très peu probable que la fondation souhaite ainsi rentrer en confrontation avec la commune. De plus, une renégociation est toujours envisageable suite à des évolutions technologiques sur la mobilité. Enfin, la convention prendrait fin si l'EMS devait quitter Mies et devait être remplacé par une autre entreprise.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation de la convention de droit d'utilisation du parking telle que présentée par la Municipalité dans son préavis n°6/2015, en faveur de la Fondation La Clairière à Mies.

L'objet est accepté par 34 oui, 2 oppositions, 4 abstentions.

11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

P. MEIER (Commission ad'hoc sur la taxe sur les déchets) :

Il apparaît que presque toutes les communes du district de Nyon exemptent de la taxe forfaitaire des tranches de leur population (notamment les enfants) à l'exception de Mies. Cependant, au vu de la marge de manœuvre étroite imposée par le Canton, il est apparu difficile pour Mies de faire de même sans que cela soit fait au détriment du reste de la population (*rappel : Mies a construit une nouvelle déchèterie d'un certain coût contrairement à plusieurs communes voisines qui devront/ont en train d'en construire également*).

Une solution autorisée consisterait à amortir, dans les meilleurs délais, (en fonction de nos résultats annuels) l'investissement de la déchèterie par des amortissements extraordinaires. Cela permettra dès lors de réduire la taxe forfaitaire dans le cadre légal imposé.

On pourrait donc par la suite imaginer réduire de moitié la taxe pour les enfants et les personnes âgées, et, de faire bénéficier aussi le reste de la population, par une réduction d'un quart, selon les premiers calculs réalisés.

C. FIGEAT : L'amortissement de la déchèterie représente annuellement un montant de CHF 80 000 par an soit environ CHF 40/an/habitant. Ce dernier montant constituera une marge de manœuvre une fois la déchèterie amortie. Bref, pour le moment on maintient le statu quo jusqu'à ce que l'on arrive à amortir notre déchèterie.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement) :

L'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs a été modifiée et elle impacte le territoire de la commune de Mies. En effet, le périmètre de la réserve de faune qui comprend toute la zone résidentielle du lac était jusqu'à présent classé comme réserve d'importance nationale. Grâce aux nombreux oiseaux qui y séjournent, recensés par les soins de H. JOCHAUD-DU-PLESSIX, la réserve a été élevée à un statut d'importance internationale. La nouvelle zone permet d'assurer une meilleure protection des différentes espèces d'oiseaux. A relever aussi que deux nouveaux alinéas sont apparus dans l'ordonnance. Les drones sont interdits de même que les kitesurfs. La limite de la réserve étant au bout de la plage de Mies, cette dernière sera impactée par cette décision. En pratique, il y a déjà une interdiction pour les planches à voile. Par analogie, l'interdiction déjà en place fera également office pour les kitesurfs.

B. GAUD (Commission ad'hoc pour la sécurité) :

La Commission a rencontré M. Séchaud, Secrétaire général de la police de la région nyonnaise, qui a été mandaté par le Commission intercommunale de sécurité pour établir un concept de sécurité. La Commission ad'hoc pour la sécurité de Mies lui a présenté son travail et a échangé des informations. A cette occasion, A. BAERTSCHI a également présenté les statistiques des cambriolages sur Mies et des communes avoisinantes.

La Commission a également rencontré la Commission homonyme de Coppet. Cette dernière envisage également de réaliser un tout-ménage sur le mode de celui de Mies. Ils ont un spécialiste des taxations et il va réaliser une étude sur la participation financière de toutes les communes de Terre Sainte au coût de la police cantonale.

Les choses semblent bouger en matière de sécurité dans notre région. Les interventions de la Commission ad'hoc pour la sécurité et du SYNDIC pourraient avoir jouer un rôle favorable. En effet, la Commission intercommunale de sécurité développe maintenant des projets et a mandaté un expert pour la réalisation d'un concept de sécurité. Deuxièmement, la police cantonale envisage de rouvrir un poste de police. Enfin, il y a ce détachement de la police mobile qui vient dans les communes. Cela est très réjouissant. En même temps, il semble qu'il y ait une légère baisse des cambriolages depuis l'année dernière.

Le SYNDIC salue notamment l'effort de la Commission ad'hoc pour la sécurité ainsi qu'A. BAERTSCHI. Il serait intéressant que ce dernier puisse présenter ces statistiques aux membres du Conseil communal et aussi à la Commission intercommunale de sécurité.

12. Divers et propositions individuelles

P. BIGNENS a remarqué que des personnes garées l'une à côté de l'autre devant la poste étaient dans l'incapacité de monter dans leurs véhicules. Ces places de parking sont-elles de largeur standard ?

G. DERIAZ indique que ce sont bien des largeurs standard.

E. FLEURY demande à la Municipalité d'intervenir énergiquement une nouvelle fois auprès du voyer pour réaliser une place de dépose-minute à la future place de la gare, sur le côté droit en descendant la route de la Gare.

Le SYNDIC indique que le voyer s'y est opposé. Par contre, les CFF nous rejoignent dans notre proposition. La Municipalité va s'employer à relancer la discussion afin de mettre en avant notre solution qui nous paraît beaucoup plus logique. La solution proposée par le voyer, qui est défendable sur le plan théorique, va déboucher sur des problèmes majeurs, qu'on cherchera à éviter.

S. MASCALI s'étonne des imprévus découverts lors de la transformation de la maison du village. Comment se fait-il que les architectes chargés du projet n'aient pas vu que le système électrique était non conforme ? Idem pour les surprises liées au toit et aux poutres ? Est-ce que l'appréciation initiale des architectes était un peu légère ? Où faut-il effectuer une expertise approfondie systématiquement ?

G. DERIAZ : Lors de l'achat de la villa par la commune, M. Schneiter venait de faire des travaux trois ans auparavant. Il avait mis des parois rendant invisible ces fragilités. Cela avait été estimé par un charpentier mais pas à la hauteur de ce que l'on a découvert lorsque l'on a sorti les planchers. Cela concerne les poutres et les planchers du premier étage. On a préféré jouer sur la sécurité et de tout démonter plutôt que de bricoler avec l'existant. Pour le système électrique, c'est la même chose, il paraissait récent mais l'était en réalité seulement en surface. Avec le changement des normes électriques et des standards plus élevés, cela a obligé à une mise en conformité du système.

M. BOREAN mentionne que c'est surtout au niveau des normes incendie où l'installation n'a pas été faite dans les règles de l'art. Cela n'était pas visible. C'est seulement après avoir cassé les planchers que l'on pouvait connaître le problème.

G. DERIAZ mentionne qu'une marge relativement large avait été calculée sous « divers et imprévus ». Malgré cela, l'estimation du coût de rénovation devrait dépasser un peu les prévisions.

E. FLEURY demande si le bâtiment a été acheté en l'état ou y avait-il des clauses spéciales ?

La Municipalité mentionne qu'il a été acheté en l'état. On note aussi que c'est également un des plus vieux bâtiments de la commune.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 23h00.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER